

---

# Rapport des Orientations Budgétaires 2024 Commune de Nailloux

Vu, pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 29 février 2024.

La Maire,  
Lison Gleyses.

## **SOMMAIRE**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE



### **1- Tendances 2024 des finances communales : Le projet de loi de finances 2024**

### **2- Les grandes orientations du budget de la commune**

#### **2-1 Les recettes de fonctionnement**

- a) Dotations et participations de l'Etat
- b) Focus sur la fiscalité.
- c) Focus sur les attributions de compensation

#### **2-2 Les dépenses de fonctionnement**

#### **2-3 L'épargne et la gestion de l'encours de la dette contractée**

- a) L'épargne
- b) Scénario d'endettement
- c) La prospective concernant les investissements structurants sur la commune de Nailloux

### **3- Les investissements structurants sur la commune de Nailloux**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005- 1027 modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la Commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la Commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la Commune au regard de sa situation financière.

Cette note vous présente la prospective budgétaire pour les années 2024 à 2026.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE

## **1- Tendances 2024 des finances communales : Le projet de loi de finances 2024**

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

### **Au niveau international**

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023. Elle devrait se hisser à 3% en 2023, avant de refluer à 2,7% en 2024 compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu observée en Chine.

L'inflation pourrait être plus persistante que prévu dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Cela pourrait obliger les banques centrales à relever encore les taux d'intérêts ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait encore davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste, elle, élevée dans de nombreux pays.

### **Au niveau national**

Les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

La charge de la dette, estimée à 38,6 milliards pour 2023, devrait atteindre 48,1 milliards l'an prochain et jusqu'à 74,4 milliards en 2027.

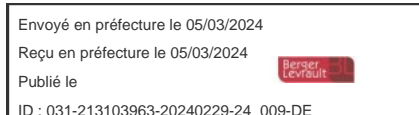
La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5% à l'inflation.

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 : principales mesures concernant le secteur public local.

Les dotations de péréquation (dont bénéficient les collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros.

La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des seules communes devrait permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.



Une compensation par l'Etat (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (TLV) et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2024 s'évaluent à 44,8 milliards d'euros, soit une progression de 783 millions d'euros.

Une progression portée par la hausse de la DGF (qui pèse 60,53% du total des PSR), par la compensation de la réforme de la TLV, l'évolution tendancielle de 364 millions d'euros du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et l'extension, pour 250 millions d'euros, du périmètre aux aménagements de terrain (fruit d'une action politique des fédérations des élus locaux et d'un dialogue avec le Gouvernement, la réintégration des dépenses d'aménagement dans le FCTVA est un soulagement significatif).

## 2- Les grandes orientations du budget de la commune

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour notamment les exercices 2024, 2025 et 2026.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement, l'objectif étant de concilier autant que faire se peut l'évolution des recettes avec le nécessaire contrôle de l'évolution des dépenses dans un contexte tendu ;
- Maitrise des dépenses de personnel ;
- La volonté politique de ne pas augmenter les impôts directs ;
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement ambitieux démarré en 2021 bien que revu pour respecter les capacités financières de la commune.

La ville de NAILLOUX a pour souhait de préserver ces principes et les orientations budgétaires stratégiques du présent rapport s'inscrivent dans cette perspective.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ev° Taux d'Imposition Ménages</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Produit fiscal strict	2 059 861	2 167 109	2 337 337	2 442 473	2 535 574	2 614 762	2 689 896	2 767 333
Autres impôts et taxes	305 765	444 845	420 802	260 503	384 516	387 803	391 265	394 285
Dotations et participations	1 068 942	1 121 418	1 150 413	1 228 807	1 331 229	1 349 773	1 410 573	1 432 071
Autres produits fct courant	494 056	386 650	429 626	487 688	492 338	497 077	501 907	506 830
Produits exceptionnels larges	20 087	9 424	9 230	12 002	12 002	12 002	12 002	12 002
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>3 948 711</b>	<b>4 129 445</b>	<b>4 347 409</b>	<b>4 431 474</b>	<b>4 755 660</b>	<b>4 861 418</b>	<b>5 005 644</b>	<b>5 112 521</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE

Entre 2024 et 2026, les produits de fonctionnement augmenteraient de plus de 430 000 euros.

a) Dotations pour 2024

Hypothèse : Des dotations qui augmentent fortement du fait de l'augmentation de la population.

Imputation		2024	2025	2026	2027	2028
<b>7411</b>	<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>255 563</b>	<b>259 935</b>	<b>273 194</b>	<b>283 235</b>	<b>283 235</b>
	<b>DSR totale</b>	<b>665 184</b>	<b>736 641</b>	<b>756 838</b>	<b>804 930</b>	<b>828 874</b>
<b>74121</b>	DSR Bourg-Centre	415 730	466 983	476 671	509 307	522 304
	DSR Péréquation	112 217	123 835	130 706	139 865	146 708
	DSR Cible	137 236	145 823	149 460	155 758	159 862
	<b>DNP</b>	<b>126 587</b>	<b>146 853</b>	<b>135 668</b>	<b>135 007</b>	<b>129 279</b>
<b>74127</b>	Part principale	99 660	119 592	107 633	106 540	101 327
	Part majoration	26 928	27 261	28 036	28 468	27 952

b) Focus sur la fiscalité 2024

La commune devrait gagner 100 000 euros de plus grâce au dynamisme de ses bases entre 2023 et 2024.

Récapitulatif en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Bases TH	241 599	253 314	328 589	281 695	290 146	295 949	301 868	307 905
x Taux TH	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%
<b>= Produit TH</b>	<b>44 986</b>	<b>47 167</b>	<b>61 183</b>	<b>52 452</b>	<b>54 025</b>	<b>55 106</b>	<b>56 208</b>	<b>57 332</b>
Bases FB	4 149 170	4 340 741	4 691 415	4 928 472	5 119 433	5 283 333	5 438 537	5 598 564
x Taux FB	47,33%	47,33%	47,33%	47,33%	47,33%	47,33%	47,33%	47,33%
= Produit FB	1 963 802	2 054 473	2 220 447	2 332 646	2 423 028	2 500 601	2 574 060	2 649 801
+/- Ajustement coefficient correcteur	- 11 988	- 12 686	- 13 800	- 14 403	- 14 961	- 15 440	- 15 894	- 16 361
<b>= Produit FB après réforme</b>	<b>1 951 814</b>	<b>2 054 473</b>	<b>2 206 647</b>	<b>2 318 243</b>	<b>2 408 066</b>	<b>2 485 161</b>	<b>2 558 166</b>	<b>2 633 439</b>
Bases FNB	62 264	64 642	68 629	70 872	72 554	73 554	74 568	75 595
x Taux FNB	101,28%	101,28%	101,28%	101,28%	101,28%	101,28%	101,28%	101,28%
<b>= Produit FNB</b>	<b>63 061</b>	<b>65 469</b>	<b>69 507</b>	<b>71 779</b>	<b>73 483</b>	<b>74 496</b>	<b>75 522</b>	<b>76 562</b>
<b>= Produit spontané total</b>	<b>2 059 861</b>	<b>2 167 109</b>	<b>2 337 337</b>	<b>2 442 473</b>	<b>2 535 574</b>	<b>2 614 762</b>	<b>2 689 896</b>	<b>2 767 333</b>
+/- Lissage	21 666	19 104	14 463	11 851	9 711	7 957	6 520	5 343
+ Rôles supplémentaires / ajust	782	234	- 1 007	-	-	-	-	-
<b>Contributions directes</b>	<b>2 082 309</b>	<b>2 186 448</b>	<b>2 350 793</b>	<b>2 454 325</b>	<b>2 545 285</b>	<b>2 622 720</b>	<b>2 696 416</b>	<b>2 772 676</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE

### c) Focus sur les attributions de compensation – CCTDL.

Depuis l'année 2022, la commune n'abondait plus le programme triennal de voirie par ses attributions de compensation auprès de la communauté de communes Terres du Lauragais. Or, elle participera à nouveau pour l'année 2024 à hauteur de 300 000 euros qui se rajoutera au montant du pool routier de 50 000 euros.

Les estimatifs des travaux envisagés :

1. Chemin du Faure : 6 019 euros.
2. Rue DESCARTES 33 559 euros
3. Rue Victor Hugo : 39 310 euros
4. Rue Michel Montaigne 80 752 euros
5. Chemin de Cintegabelle : 156 240 euros
6. Chemin de Bellecoste : 30 032 euros.

De même, la commune devra participer au reste à charge de l'ALAE dans la continuité de 2023. Toutefois, la communauté de communes n'a transmis aucune donnée précise à ce jour.

Dans l'attente de données de la CCTDL, la commune envisage un versement de 205 000 euros auprès de cette dernière.

## **2-2 Les dépenses de fonctionnement**

Une politique ambitieuse et nécessaire de gestion optimisée des dépenses de fonctionnement est mise en place depuis le début de l'année 2021 et a porté ses fruits :

- Obligation de consulter 2 entreprises pour les achats de plus 500 euros TTC.
- Centralisation de la commande après visa du DGS.
- Les contrats sont repris et renégociés : assurances, prestataire cantine, ...
- Mise en place sur 2023 de budgets par services afin de responsabiliser les cadres aux dépenses publiques.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev° nominale Ch. fct courant strictes	6,9%	5,6%	5,2%	11,6%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%
Charges fct courant strictes	3 160 788	3 336 759	3 510 133	3 916 480	4 024 231	4 137 914	4 254 391	4 373 740
Atténuations de produits	2 862	1 463	1 219	206 219	1 219	1 219	1 219	1 219
Ch. exceptionnelles larges	4 351	153 841	1 336	4 000	4 000	4 000	4 000	0
Annuité de dette	325 641	364 060	510 129	515 667	493 242	468 510	462 207	455 874
Ch. de Fonctionnement larges	3 493 642	3 856 123	4 022 817	4 642 366	4 522 692	4 611 642	4 721 817	4 830 833

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE



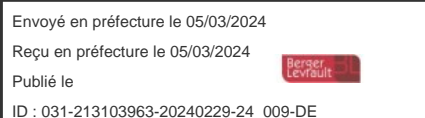
## **2-3 L'épargne et la gestion de l'encours de la dette contractée**

### a) *L'épargne*

#### Contexte :

En moyenne, les charges de fonctionnement et les produits de fonctionnement courant progressent rapidement. Cette évolution très dynamique des produits courants est portée en majeure partie par la croissance des bases d'imposition de la commune. D'autre part, le gain de population apporte d'importantes recettes supplémentaires des dotations.

L'épargne nette est le solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature, élargies au capital de la dette. Ce solde d'épargne est l'élément déterminant de l'équilibre financier d'une collectivité.

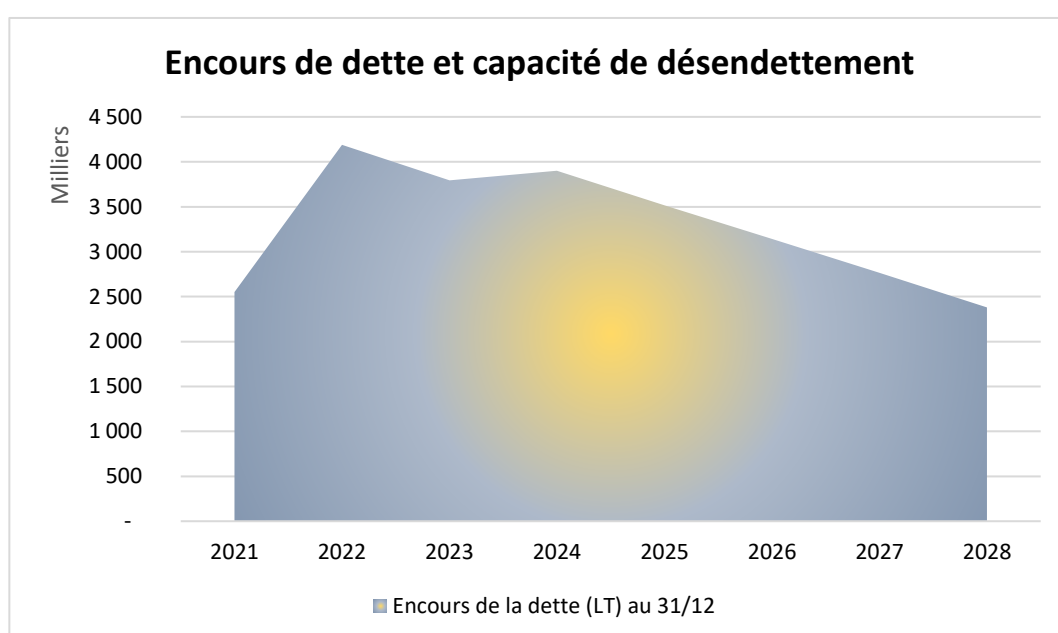




	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Épargne nette réelle</b>	455 069	273 322	324 592	-210 892	232 968	249 776	283 827	281 689

On constate une dégradation de la chaîne de l'épargne en 2024 qui est notamment causée par la révision libre des AC voirie (une AC recette de 132 K€ on passe à une AC dépense de 205 K€). Elle redevient une AC positive de +120 K€ en 2025 et les années suivantes. Ceci aura des impacts négatifs sur les indicateurs d'endettement mais sans gravité dans la mesure où ces changements d'AC sont temporaires.


b) Scénario d'endettement



Le nouvel emprunt qui devrait être souscrit en 2024, de 500 000 euros, fait augmenter le taux d'endettement (annuité/ produits de fonctionnement) de 5.3 % à 21.8 % en 2024 : grâce à la dynamique favorable relevée sur les produits courants et au profil d'extinction de la dette ancienne, ce taux est progressivement ramené à 5.7 % en 2025.

### **3. La prospective concernant les investissements structurants sur la commune de Nailloux**

Au regard des contraintes et du contexte très incertain pesant sur les finances des collectivités, les budgets des exercices successifs ne peuvent plus être conçus indépendamment les uns des autres, mais doivent au contraire s'inscrire dans une démarche et une vision pluriannuelle. Aussi, il est important de définir une stratégie d'endettement visant à respecter une situation financière saine, notamment par rapport au niveau de l'épargne prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024  
 Reçu en préfecture le 05/03/2024  
 Publié le   
 ID : 031-213103963-20240229-24\_009-DE

## **Principaux programmes de l'année 2024 :**

La commune va continuer à mettre en œuvre une politique de modernisation et d'amélioration de ses moyens : *équipements des ateliers, nouveau véhicule pour le service police municipale et logiciel cantine ...*

A tout cela s'ajoutent la hausse conséquente des prix de l'énergie et hausse des matières premières depuis trois ans.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2024, la prospective a bien entendu été revue à l'aube d'une nouvelle année inflationniste.

Cette mise à jour a débouché sur l'hypothèse de réaliser un programme d'investissement de 3.5 millions de dépenses d'équipement sur l'année 2024.

Cette année sera essentiellement tournée vers l'opération d'extension et de création de parking et le réaménagement de la rue de la République.

En l'occurrence, la tranche 1 du projet a commencé au mois d'octobre 2023 et se terminera courant mars 2024. De plus, la tranche 2 débutera au mois de mars et devrait se terminer durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

En conséquence, ce projet impactera fortement les dépenses d'investissement de la collectivité pour l'exercice budgétaire 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 
ID : 031-213103963-20240229-24_009-DE